

MÉTAMORPHOSES DU TRAVAIL

*par Jean-Luc Charlot **

Vouloir espérer penser sérieusement la question d'un possible plein emploi impose trois redoutables conditions : abandonner définitivement l'idée d'un possible retour à la société salariale des années 1950-1975 ; admettre l'épuisement de nos sociétés d'intégration ; et comprendre les métamorphoses du travail, dont l'ignorance explique grandement les impasses des politiques de l'emploi des vingt-cinq dernières années en France. Les propos qui suivent constituent une tentative pour dresser quelques jalons dans ce sens...

Un processus en voie de disparition ?

Les professionnels de l'insertion le vérifient quotidiennement : « la remise au travail » d'hommes et de femmes (trop rapidement étiquetés en situation d'exclusion (1)), produit des effets pour chacune de ces personnes. Des effets qui ont à voir avec une forme de dignité retrouvée du simple fait de réaliser des activités utiles à d'autres ; ces « autres-là » le constatant et leur renvoyant alors un « regard social » qui désigne et qualifie leur « existence » sociale. Autrement dit, le questionnement concernant la capacité intégrative du travail ne saurait être confondu avec celui de l'éventuelle obsolescence de la valeur travail. Travailler demeure encore une des activités fondamentales à la réussite du processus d'intégration des individus dans nos sociétés, et sans doute pour longtemps encore...

Cependant, la question du rôle du travail dans le processus d'intégration ne peut plus être posée de la même façon qu'elle se posait, il y a encore trente ans. Depuis la fin des années 1960, en effet, les sociétés « développées » se retrouvent aux prises avec des transformations non seulement économiques et sociales, mais également anthropologiques : ce sont les manières même de « faire société » qui sont bouleversées. Nous sommes tous confrontés à une véritable *métamorphose*, non seulement de la question sociale comme le suggérait Robert Castel (2), mais de la société toute entière. Dans un tel mouvement, la place et le rôle du travail ne peuvent être à leur tour que remis en cause, dès lors que nos modes d'intégration eux-mêmes se transforment.

Compte tenu de leur ampleur, ces phénomènes s'avèrent difficiles à penser et à se représenter. Et cette difficulté s'est trouvée particulièrement exacerbée dans le débat public français, du fait de la coexistence de trois séries de « brouillages » (3) qui ont

* Sociologue,
Université de Caen,
Développement
et Emploi,
jl.charlot@
developpementetemp-
ploi.com

(1) Trop rapidement, car comme le suggère **Didier Fassin**, sans doute s'agirait-il « d'abandonner l'usage de cette notion d'exclusion, à cause de son excessive tendance à absorber tout ce qui fait problème à la société et à devenir un assemblage hétéroclite de situations ». *Des mots indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*. Paris, La Découverte, 2004.

(2) **R. Castel**, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

(3) Rappelons ici que dans la science des communications, un « brouillage » définit un trouble dans la réception, dû à l'addition volontaire ou involontaire (parasite) d'un signal différent du signal d'origine...



obscurci la compréhension des enjeux de cette question de l'intégration par le travail. Le premier a pour cause la puissance de l'imaginaire qu'a suscité la période précédente. Si le « travail » n'est plus ce qu'il était, il faut également admettre que ce travail qui n'est plus (celui des « Trente glorieuses »), était plus que le travail et qu'il faut donc, en conséquence, *problématiser* cette perte. Le second « brouillage » est dû aux politiques d'insertion elles-mêmes et particulièrement à leurs récurrentes ambivalences qui occupent depuis plus de vingt-cinq ans la scène de la réflexion sur cette question. Des ambivalences qui ont occulté, d'une certaine façon, la question centrale de la réinvention de la place du travail dans cette société en métamorphose. Le troisième « brouillage », enfin, est constitué par l'arrière-plan anthropologique des transformations profondes dans les façons de « vivre et d'agir ensemble ». Des transformations qui affectent durablement la nature même des processus d'intégration dans la société toute entière (4).

Le travail n'est plus ce qu'il était...

La question du travail et de sa place dans le processus d'intégration des individus dans la société est au cœur des débats et des interrogations depuis le milieu des années 1970, depuis que la société perçoit les effets des transformations profondes du modèle de la « société salariale de plein emploi » : cette période souvent évoquée par le terme de « Trente glorieuses » (5). Devant la difficulté à imaginer un nouveau compromis entre une nouvelle dynamique économique et un souci de protection commandée par les exigences de solidarité, d'autres voies se sont même esquissées pour imaginer de nouvelles formes d'intégration autres que celles du travail (6).

Les modes d'intégration dans cette société salariale reposaient en grande partie sur le fait que le travail assurait simultanément aux individus la sécurité matérielle et financière, des relations sociales et une organisation du temps et de l'espace. Et ce qu'il faut saisir, ce sont les transformations des formes productives qui ont conduit à ce que « le travail » ne soit plus ce qu'il était et que la relation au travail soit transformée. Car affirmer que « le travail n'est plus ce qu'il était », ce n'est pas simplement désigner l'activité professionnelle et les changements de condition de son exercice. Ce qu'il faut comprendre et admettre, c'est la puissance de cet imaginaire qui est notre héritage à tous et dont nous avons infiniment de mal à nous extraire : celui de cette « société salariale » précisément qui « enchâsse » l'activité professionnelle proprement dite. Parler de ce travail (qui n'est plus), c'est avant tout parler d'une forme d'articulation entre revenus et statut, qui a permis (pour chacun ou presque), un horizon sécuritaire de protection, la garantie d'une croissance continue de ses ressources et sans doute, la promesse d'une mobilité

(4) Sur ce point cf. **J.-L. Charlot**, *Le pari de la participation, Approximation d'une activité politique*, L'Harmattan, 2006, et plus particulièrement son chapitre II : Ce qui a vraiment changé dans nos manières d'être et d'agir ensemble.

(5) **J. Fourastié**, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

(6) **André Gorz** ne prophétisait-il pas que le temps de travail cesserait d'être le temps social dominant (*Misères du présent, richesse du possible*, Paris Galilée, 1997), alors que **Dominique Méda** s'interrogeait sur la disparition de la valeur travail ? (*Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995).

ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI ET DE LA PRÉCARITÉ

n Entre 1993 et 2005, le nombre net d'emplois, en France, a progressé de 2,6 millions (1). Le rythme de croissance (0,9 %) est loin des performances de l'Irlande, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Finlande et du Royaume-Uni. [...] En France, la croissance de l'emploi se concentre, pour plus des trois quarts, sur la période 1997-2001 (2). [...] Une partie de la croissance de l'emploi, sur l'ensemble de la période, passe par le développement de l'emploi à temps partiel. Selon l'Enquête Emploi annuelle (INSEE), en 1993, 13,7 % des emplois étaient à temps partiel (26,3 % pour les femmes) ; en 2002, les chiffres étaient respectivement de 16,2 % et 29,7 %. [...] Parmi les personnes travaillant à temps partiel, près de 29 % déclarent en 2005 souhaiter travailler davantage (27,5 % pour les femmes). [...]

n La France se caractérise, en Europe, par un faible taux d'emploi (3), les jeunes et les plus de 55 ans étant moins en emploi qu'ailleurs. En 2005, le taux d'emploi global dans la population âgée de 15 à 64 ans était plus faible, en France, que dans la moyenne de l'Europe des 15, et cette différence s'est accrue depuis douze ans. [...] Les difficultés spécifiques des jeunes à trouver un emploi sont plus fortes en France. [...] De plus, il apparaît que, dans le processus d'entrée dans le marché du travail, la part des contrats temporaires s'est accrue fortement depuis vingt ans (4).

n Depuis 1984, le taux de chômage (5) (mesuré dans les enquêtes communautaires « Forces de travail »), n'est pas redescendu en deçà de 8 % pour l'ensemble de la population. [...] Sur la période allant de 1993 à 2005 prise dans son ensemble, la France (métropolitaine) connaît un recul d'un point et demi du taux de chômage selon les sta-

tistiques harmonisées d'Eurostat.

n La part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total, qui connaissait une tendance à la baisse de longue période, s'est inversée durant les années 1990. [...] Le taux de chômage des actifs sans diplôme ou avec seulement le CEP, qui était de 15,3 % en mars 1993, est toujours à ce niveau dix ans après, alors que le taux de chômage d'ensemble, entre temps, est passé de 11,1 % à 9,6 %. [...]

n Globalement, l'insécurité de l'emploi, mesurée comme le risque de ne plus être en emploi dans un an, demeure stable. [...] L'insécurité de l'emploi est presque deux fois plus élevée pour les non-qualifiés (11 %) que pour les qualifiés (6,6 %). [...] Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an dépassait le million il y a dix ans et a régressé entre le début de 1999 et le début 2001 pour se stabiliser aux alentours de 600 000 (6). Ce chiffre, qui avait diminué de 0,5 million entre 1998 et 2002 a connu ensuite une remontée sensible et est à nouveau orienté à la baisse depuis 2005 (7).

Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale

La France en transition 1993-2005
(extraits)

(1) +2,9 millions d'emplois salariés, -0,4 million d'emplois non salariés.

(2) Avec 1,9 million d'emplois supplémentaires.

(3) La population en emploi rapportée à la population en âge de travailler.

(4) Les personnes peu diplômées ou ayant connu l'échec scolaire sont nettement plus nombreuses à demeurer dans cette alternance entre contrats temporaires et chômage.

(5) La population en chômage rapportée à la population active.

(6) Mais du fait de la récurrence du chômage, mesurée par la durée cumulée de chômage sur une période de 18 mois, 2 millions de demandeurs d'emploi avaient connu une durée de chômage de 12 mois sur les 18 derniers mois à la fin du 2ème trimestre 2006.

(7) Ces évolutions et comparaisons reposent sur des chiffres obtenus avec des critères identiques. Mais ces chiffres laissent dans



sociale ascendante pour ses enfants. Tout comme il a permis de conjurer provisoirement la vulnérabilité de masse (7) et ce à un degré inégalé à l'échelle de l'histoire (Robert Castel). Penser la transformation du travail, oblige donc à penser la fin de cette période vertueuse !

Les ambivalences de l'État

Penser la transformation du travail nécessite également de penser l'action gouvernementale telle qu'elle a été conduite afin de corriger les déséquilibres les plus criants du monde du travail et d'endiguer la montée du chômage. Sur ce point, on peut avancer schématiquement l'idée que le développement de l'action gouvernementale française pour l'emploi s'est appuyé sur une accumulation et une sédimentation de mesures spécifiques, sans cohérence d'ensemble. Ces mesures ont correspondu à une succession de choix pragmatiques plus qu'à des options théoriques nettes. Elles ont été ciblées sur des publics en « difficulté », dont la définition a évolué en fonction du diagnostic que porteront successivement les pouvoirs publics sur les chances respectives des différentes catégories touchées ou menacées par le chômage.

Au fond, c'est bien la coexistence de deux stratégies que révèlent ces politiques publiques de l'emploi. La première, dans la lignée du rapport de Bertrand Schwartz (8), est un aménagement de la formation professionnelle, qui sera étendue au « réentraînement » au travail, dont les Activités d'Insertion par l'Économique constitueront une des modalités. Il s'agit alors pour l'essentiel d'aménager un « sas » vers l'emploi permettant l'adaptation de la main d'œuvre aux nouvelles contraintes du travail. La seconde est davantage centrée sur une logique de création d'activités afin de pallier la pénurie d'emplois qui apparaît comme la limite de cette logique du sas vers l'emploi.

La première ambivalence des politiques de l'État naît précisément de n'avoir pas su maintenir la cohérence de chacune de ces deux stratégies, mais de les avoir le plus souvent imbriquées, notamment quand il s'est agi de la création d'activités nouvelles. Ainsi du programme « nouveaux services, emplois jeunes », qui annonçait pourtant une rupture décisive dans les politiques de l'emploi en instituant la consécration de la professionnalisation comme une nouvelle catégorie de l'emploi (9) et qui s'est heurté à cette même confusion de stratégie. Une stratégie qui n'a jamais tout à fait tranché entre, d'une part, un programme de professionnalisation de nouveaux emplois dans une logique de création de nouvelles activités ; et, d'autre part, un dispositif de professionnalisation des jeunes dans une logique plus traditionnelle de sas vers l'emploi. Une confusion qui est à l'origine des résultats « approximatifs » de ce programme que l'on ne peut que déplorer aujourd'hui (10).

(7) Cette exigence d'avoir à vivre au jour la journée et qui a constitué le destin séculaire d'une bonne partie du peuple.

(8) Rapport au Premier ministre sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, 1981.

(9) La professionnalisation des emplois peut être définie comme un processus visant à permettre de passer d'activités nouvelles à des emplois identifiés dans un système de classification.

C. Guitton, « La professionnalisation, nouvelle catégorie de l'intervention publique. L'exemple du programme « nouveaux services, emplois jeunes », *Formation-Emploi* n° 70, Avril-Juin 2000.

(10) **J.-L. Charlot**, « Emplois jeunes : l'histoire d'un rendez-vous manqué », in *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, P.U.R., 2005.

Une seconde ambivalence de l'État, en matière de politique d'insertion, a trouvé sa concrétisation lors de l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion et la formalisation législative du Contrat d'Insertion. S'est joué là, en effet, un des principaux épisodes du débat entre l'insertion comme droit et l'insertion comme devoir (entre *welfare* et *workfare*), faisant basculer l'insertion de ces allocataires résolument vers le *workfare*. Une affirmation ainsi « assénée » nécessiterait de longs développements pour rendre compte précisément de la difficulté à déterminer la frontière avec le travail obligatoire en contrepartie d'un revenu (*workfare*), frontière devenue incertaine au travers de la vision libérale de l'insertion fondée sur une logique contractuelle d'implication individuelle (11).

Une analyse des raisons d'une telle permanence de ces ambivalences de l'État en matière de politique de l'emploi reste certainement à écrire. On peut certes l'expliquer partiellement par l'augmentation aussi brutale que massive du nombre de chômeurs en vingt-cinq ans (12). Situation qui a conduit à privilégier des choix pragmatiques en vue d'obtenir des résultats à court terme (13). La mise en place de dispositifs visant des catégories de bénéficiaires entraîne l'obligation de les faire perdurer lorsqu'on met en œuvre un autre dispositif visant de nouvelles catégories ; enchaînement mécanique qui explique la superposition des mesures et le risque de provoquer une certaine contradiction entre leurs effets.

Plus fondamentalement, on peut s'interroger avec Alain Supiot (14) et se demander si les multiples réformes successives ne font pas que rabâcher un air mille fois entendu : le droit du travail serait le premier responsable du chômage et sa « flexibilisation », combinée à une politique d'aides publiques à l'emploi, serait la voie royale d'un retour au plein emploi. Ni le droit commercial, ni le droit de la fonction publique ne figurent sur l'agenda des réformes conduites au nom de la politique de l'emploi, alors qu'il y a de sérieuses raisons de penser que ce serait là les réformes les plus urgentes et les plus utiles...

Jean-Luc Charlot



(11) Sur ces débats, lire la revue du MAUSS n° 7 du premier semestre 1996, intitulée : « Vers un revenu minimum inconditionnel ? »

(12) 1 million de chômeurs en France en 1975, 2 millions en 1982, 3 en 1993...

(13) Dans un contexte politique, faut-il le rappeler, qui n'a connu pas moins de cinq alternances en vingt ans...

(14) « Le droit du travail bradé sur le marché des normes », in *Droit social* n° 12, décembre 2005.